

## **REGLES DE L'AVICOURSE HIVERNALE EN OUTAOUAIS ET HAUTES-LAURENTIDES**

Pour les mordus de l'hiver, question de se préparer, nous vous soumettons un rappel des règles à suivre pour la prochaine «Avicourse hivernale en Outaouais» qui se déroule chaque année du **1<sup>er</sup> décembre au dernier jour de février inclusivement**. La période d'inscription s'étendra du 15 novembre au 1<sup>er</sup> décembre inclusivement. Pour se faire, nous vous prions de bien vouloir soumettre votre candidature auprès de Réal Bisson, soit par courriel ([Real.Bisson@gmail.com](mailto:Real.Bisson@gmail.com)) ou par téléphone (819-775-4877).

L'avicourse est une compétition amicale qui encourage l'observation des oiseaux en hiver; c'est une motivation de plus pour aller dehors afin de trouver une espèce nouvelle qui s'ajoute à notre liste hivernale personnelle et/ou d'intérêt pour le groupe des observateurs et observatrices inscrits à l'activité. Elle permet aussi aux autres membres non inscrits officiellement à l'activité d'aller voir des oiseaux rares en hiver (ex. Grand Héron, Garrot d'Islande ou Bruant chanteur) car tous les membres du Club ont accès aux informations qui circulent régulièrement via le groupe de discussion sur Internet (COO\_courrier@yahoogroupes.fr). Finalement, cette activité permet aux membres de découvrir de nouveaux lieux propices à l'observation des oiseaux en hiver en Outaouais et dans le nord-ouest des Hautes-Laurentides.

### **Les règles à respecter**

A) Les observations doivent se faire sur le territoire officiel\* du club entre le 1<sup>er</sup> décembre et le dernier jour du mois de février de chaque année. C'est donc dire que l'observateur doit avoir les pieds sur le territoire du COO et l'oiseau doit être posé ou se déplacer à l'intérieur du territoire. Noter cependant que dans le cadre de cette activité, une espèce identifiées sur ou au-dessus d'un plan d'eau bordant le territoire (ex. rivière des Outaouais) est acceptée peu importe sa position sur l'eau, en autant que l'observateur est sur le territoire du club.

B) Les observateurs et observatrices (membres en règle du COO) doivent s'inscrire au début de la saison (entre la mi-novembre et début décembre) auprès du responsable de l'activité.

C) **Les participantes et les participants s'engagent à partager leurs trouvailles sans délai** (sauf pour les cas de propriétés privées dont les proprios auraient manifesté leur intention de ne pas rendre publique cette information). En d'autres mots, un observateur ou une observatrice qui trouve un Bruant des marais le 12 décembre doit informer sans tarder les autres participantes et participants via le groupe de discussion afin que celles et ceux qui le désirent puissent l'observer. Le partage d'information est essentiel afin d'aider les nouveaux membres de notre Club.

D) Chaque membre participant établit sa propre liste en énumérant les espèces au fur et à mesure qu'elles sont observées (un fichier Excel est disponible auprès du gestionnaire de l'activité pour celles et ceux qui le désirent). La date et le lieu de l'observation doivent obligatoirement être fournis; le nom des autres observateurs présents est facultatif.

E) **Le responsable de l'activité compile régulièrement (dans les premiers jours, puis aux deux semaines ou à chaque mois) les observations. Les observations seront affichées dans les tableaux des résultats dans l'ordre reçu par le responsable en fonction de l'espace disponible.**

F) Le COO célébrera le ou les membres qui auront complété une liste comportant le plus grand nombre d'espèces observées. Il sera loisible à l'organisation d'octroyer une reconnaissance

publique et un prix. Le COO peut aussi attribuer des prix de participation en fonction d'autres critères et des budgets disponibles (ex. la recrue de la saison). La lauréate ou le lauréat de l'avicourse gardera précieusement le trophée de l'Avicourse pendant l'année qui suit la remise du trophée et le remettra en jeu l'année suivante.

G) La clôture de l'activité qui comprendra la remise des prix se fera lors d'un 5 à 7 ou d'un souper au mois de mars suivant la fin de l'activité à un endroit à être précisé.

H) L'organisation encourage les membres participants à compléter des feuillets d'observation quotidienne **préféablement en effectuant la saisie sur eBird Québec** : <http://ebird.org/content/qc/>

Il est aussi possible de rapporter ses observations sur le site web de QuébecOiseaux afin de connaître sa position à l'échelle du Québec : <http://quebecoiseaux.org/avicourse>

I) Les résultats feront aussi l'objet d'un article dans le journal ornithologique du Club.

**J) Tous les participants s'engagent à respecter le code d'éthique des ornithologues.**

Réal Bisson  
Responsable de l'Avicourse du COO